

AGRI-STABILITÉ ET AGRY-INVESTISSEMENT

BULLETIN D'INFORMATION 2010-06

Le 1^{er} décembre 2010

Rappel

PROGRAMME AGRY-INVESTISSEMENT - DÉPÔT DES PARTICIPANTS

Au cours des mois d'octobre et novembre 2010, La Financière agricole du Québec (FADQ) a expédié plus de 6 000 avis de dépôt aux participants du programme Agri-investissement pour les années 2008 et 2009. Ces avis de dépôt sont donc entre les mains des participants qui devront effectuer leur dépôt au cours des prochaines semaines pour bénéficier de la contrepartie gouvernementale.

L'état d'avancement du traitement des dossiers 2008 et 2009 nous permet de constater que plus de 15 % des participants admissibles ne contribuent pas au programme après avoir reçu leur avis de dépôt. Les analyses effectuées jusqu'à maintenant nous démontrent que les principaux éléments expliquant cette situation sont le manque d'information sur le fonctionnement du programme, une mauvaise perception du potentiel d'intervention provenant du programme ou tout simplement, le non-respect du délai de 90 jours pour effectuer le dépôt.

Le programme permet aux entreprises agricoles participantes de recevoir une contrepartie gouvernementale équivalente à leur dépôt maximal autorisé, et ce, 15 jours après la réception de leur dépôt. Aucune condition ne limite le retrait aussitôt que la contrepartie gouvernementale a été versée. Les participants ont 90 jours suivant la date de leur avis de dépôt pour effectuer le versement de leur dépôt.

Par ailleurs, il est important de rappeler qu'un assuré au programme ASRA qui ne contribue pas à Agri-investissement ne pourra bénéficier d'une couverture complète pour ses revenus. Les paramètres du programme ASRA prévoient que les compensations versées ont déjà été réduites des sommes potentiellement attribuées par Agri-investissement.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous invitons à encourager votre clientèle à participer à Agri-investissement, et bientôt à Agri-Québec, afin de bénéficier d'une couverture complète en protection du revenu. Cette couverture sera maximisée lorsque le participant déposera le montant qui lui permet d'obtenir les contributions gouvernementales maximales présentées à l'avis de dépôt.

PROGRAMME AGRY-STABILITÉ - SONDAGE EN LIGNE

Afin de s'assurer d'offrir un service répondant aux besoins de ses partenaires, la FADQ souhaite connaître l'opinion des préparateurs accrédités en ce qui concerne le programme Agri-stabilité et l'outil *Estimation des bénéfices*.

Au cours des derniers mois, avec la transmission des données financières 2009, vous avez été en mesure d'utiliser ce nouvel outil reproduisant le traitement automatisé des données financières et permettant d'obtenir une estimation des résultats du calcul du programme Agri-stabilité.

La première année d'implantation de ce nouvel outil étant écoulée, il est important, pour la FADQ, de connaître votre niveau de satisfaction quant à l'utilisation de celui-ci. Au total, vous avez confirmé et utilisé l'estimation des bénéfices pour plus de 8 500 dossiers de l'année de participation 2009. L'impact non négligeable de ces résultats, dans le processus de traitement des dossiers, fait en sorte que nous souhaitons recueillir vos commentaires dans le but d'améliorer et d'optimiser l'outil *Estimation des bénéfices*.

Répondre à ce sondage vous prendra moins de **3 minutes**. Ce sondage en ligne est accessible en cliquant sur le lien suivant : [Sondage de la FADQ](#) ou encore en accédant au site Internet de La Financière agricole du Québec à l'adresse suivante : www.fadq.qc.ca, sous la rubrique « Comptables et préparateurs accrédités de données, Trousses de travail, Agri-stabilité ».

Votre collaboration est grandement appréciée!

N'hésitez pas à communiquer avec la Direction du traitement des données financières au 1 877 861-2272 pour tout questionnement relatif à cet envoi.